



DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022-569	Direction
	26/09/2022		MEDIATHEQUES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR LE SALON DU LIVRE ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU PAYS DE MEAUX DU 31 MARS AU 2 AVRIL 2023.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions énumérées à l’article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CC21091632 du Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux du 24 septembre 2021 définissant l’intérêt communautaire en matière d’équipements culturels de Lecture publique,

VU le règlement des aides du Centre national du livre,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux de promouvoir des actions éducatives et culturelles sur l’ensemble du territoire,

CONSIDERANT que la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux organise le Salon du livre du 31 mars au 2 avril 2023,

CONSIDERANT que le Centra National du Livre subventionne la réalisation de manifestations littéraires,

DECIDE

ARTICLE 1 – Sollicite une subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'aide aux manifestations littéraires pour participer au financement du Salon du livre du 31 mars au 2 avril 2023.

ARTICLE 2 – Le montant de la subvention sollicitée est de 19 520 € (dix-neuf mille cinq cent vingt euros) compte-tenu des critères d'attribution du Centre National du Livre (50% maximum du coût de l'opération).

ARTICLE 3 – Le Président signera tout document afférent à la demande de subvention.

ARTICLE 4 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.



Fait à Meaux, le
Le Président,

23 SEP. 2022

Jean-François COPÉ